



N° 55 – Été 2014

Site internet : blog.apic-cabourg.fr

L'Assemblée Générale ordinaire de l'APIC

**aura lieu
le samedi 26 juillet 2014
à 10 H**

**Salle des fêtes
Mairie de Cabourg**

Editorial

Le Conseil d'Administration et moi même seront heureux de vous accueillir à notre Assemblée Générale. Le fondement de notre association est de promouvoir et de maintenir une qualité de vie dans notre station. Il est donc important que vous vous manifestiez en venant à notre A.G. Surtout après ces dernières élections et ces rebondissements... Notre station a de nombreux atouts, il faut donc les défendre et les préserver. Aussi, venez nombreux pour montrer que nous sommes présents dans la vie Cabougeaise.

Henri de Selve de Sarran

Le Golf

Le golf avec 64 millions de joueurs, est le sport individuel le plus pratiqué au monde.

L'histoire du golf en France remonte à 1856, date de la création du 1^{er} golf dans la ville de Pau.

C'est le premier golf français et européen créé sous l'influence des anglais

Aujourd'hui le golf en France est pratiqué par plus de 600 000 personnes (415 000 licenciés en 2013) dont 29% sont des femmes, répartis sur 678 clubs de golf que possède l'hexagone.

C'est le 4^{ème} sport individuel pratiqué en France.

Chaque année, le point d'orgue des compétitions est "l'Open de France" qui est le plus ancien et le plus important tournoi de golf en Europe continentale

C'est en 1906 au golf de Paris (aujourd'hui le golf de la Bouliè) que se déroule la première édition du "Grand Championnat Omnium", futur Open de France.

Il est remporté par Arnaud Massy.

Le Calvados est une terre de golf, il ne compte pas moins de 14 parcours dont 2 à Cabourg ce qui en fait une des rares exceptions en France.

L'ensemble des golfs est rattaché à la Fédération Française de Golf et régionalement à une Ligue : pour le Calvados la Ligue de Basse Normandie.

Le golf peut être pratiqué par tous et à tout âge, il allie marche, adresse et convivialité dans un cadre de verdure.

Jouer au Golf peut prolonger la vie en moyenne de 5 ans.

Golf de Cabourg Le Home

38 avenue du Président Coty 14390 Varaville

Après Dieppe, Cabourg Le Home est le parcours le plus ancien de Normandie. Créé en 1907 par les architectes Jackson & Brisson, il étendait ses fairways uniquement du côté plaine.

Le plus grand, et le plus beau de toute la Côte Fleurie, il est fréquenté par les plus grandes stars du cinéma américain (Gloria SVANSON et Douglas FAIRBANKS jr).

Dévasté lors de la dernière guerre, Le Golf de Cabourg Le Home, après plus de 10 ans d'abandon, renaît en 1954, en une version 9 trous, côté plaine.

En 1987, il est transformé en un parcours de 18 trous, dans une version très proche de celle jouée aujourd'hui, le côté plaine est complété par des fairways gagnés sur les dunes côté mer.

Ce parcours de 18 trous par 69 de 5250 mètres sur une surface d'une quarantaine d'hectares, se compose de deux parties distinctes et très originales :

la zone campagne sur le marais de la Divette exige de l'adresse, entre arbres et

obstacles d'eau, alors que la partie links nécessite un jeu de fers très précis avec une succession de par 3 et 4.

Le trou 16 est le "trou signature" du golf, il surplombe la plage et offre une vue exceptionnelle sur la baie de Seine de Ouistreham jusqu'au Havre.

L'ensemble est la propriété du syndicat du golf pour 2/3 à la ville de Cabourg et 1/3 à la ville de Varaville.

L'Association des joueurs (loi 1901), à travers son comité directeur, gère le golf; elle est composée de 9 à 12 membres, élus par les adhérents lors d'une AG.

La commission sportive gère les compétitions, le marquage du terrain, l'organisation du championnat du club et l'élaboration du calendrier des compétitions (environ quarante par an).

Le parcours est ouvert toute l'année et possède un practice de 16 postes, une zone d'entraînement avec un putting-green, des bunkers, et une zone d'approche.

L'accueil est assuré par une ou deux personnes tout au long de l'année.

L'entretien du terrain est sous la responsabilité d'un greenkeeper assisté de 3 jardiniers.

Le club-house est à la disposition de tous, dans un cadre agréable, ainsi que le bar restaurant le Fairway qui propose tout au long de l'année des menus golfeurs.

Un professeur enseigne toute l'année à travers des cours individuels, collectifs de tous niveaux, des stages à la demande pour tous, et une école de golf pour les plus jeunes.

Un pro-shop sur place propose différents matériels et vêtements appropriés pour la pratique du golf.

Le Golf Public de Cabourg

Avenue de l'Hippodrome 14390 Cabourg

Le Golf Public de Cabourg est un parcours de 9 trous par 36 de 2942 mètres, d'une surface de 25 hectares, créé en 1988 par l'architecte Olivier BRIZON.

Ce parcours plat, agréablement boisé, avec ses obstacles d'eau bien dissimulés, s'adresse autant aux joueurs débutants qu'aux golfeurs confirmés.

Très varié, ce golf est idéal pour faire ses premiers pas golffiques et dispose également d'un parcours compact de 3 trous.

Depuis le 1 janvier 2012, la gestion de ce golf a été confiée à l'Office de Tourisme sous une forme de Délégation de Service Public, ainsi que le Garden Tennis et l'Etablissement des Bains.

Ouvert toute l'année, il est pourvu d'un club-house avec bar, d'un practice couvert de 10 postes et de 20 postes découverts, d'un putting-green et d'une zone d'approche.

Une ou deux personnes assurent l'accueil tout au long de l'année.

L'entretien du terrain est effectué par deux jardiniers.

L'association sportive « l'Amicale des joueurs du golf public de Cabourg » s'implique toute l'année dans la vie du golf en offrant de nombreuses compétitions, (une vingtaine par an), des sorties sur des golfs extérieurs et des animations pour les jeunes et les moins jeunes.

Un Pro propose des stages "découvertes", de perfectionnement, des leçons individuelles et collectives pour enfants et adultes, tout au long de l'année.

Un PASS PREMIUM permet de jouer sur ces 2 golfs à tarif très attractif tout au long de l'année (sauf juillet et Août).

Jacques Munch

Vents favorables pour nos ports

C'est en tant que vice-président du Conseil général du Calvados et président du Conseil portuaire que Monsieur Olivier Colin accueille Henri de Selve et Jean-Pierre Robin pour éclairer les lecteurs du Courrier de Balbec sur l'avenir de nos ports : Port Guillaume et l'Estuaire de la Dives.

Une suite de bonnes nouvelles

1. C'est la Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen qui vient d'être choisie pour gérer, exploiter et animer nos deux ports, dans le cadre d'une délégation de service public, d'une durée de huit ans.

Deux raisons principales ont dicté cette décision :

- L'expérience de la C.C.I. de Caen, en matière de gestion de ports de plaisance est solide, elle a en particulier la responsabilité du port de Caen-Ouistreham.

- La qualité de l'offre présentée correspond aux exigences et aux attentes du Conseil général.

2. La C.C.I. a pour nos ports une vision commerciale dynamique qui s'inscrit dans le long terme.

Cette perspective se place naturellement dans l'ensemble des ports de la façade maritime Calvados/Manche : du Havre/Honfleur à Saint Vaast.

Cette logique d'animation se traduit par la création d'un poste dédié à l'animation des ports de plaisance de cette façade.

3. Ce nouveau cadre va permettre la mutualisation et la rationalisation des équipements de nos deux ports pour former un ensemble homogène plus performant et plus attractif.

4. Les mesures d'urgence vont être mises en œuvre :

- Dragage de Port Guillaume prévu de septembre 2014 à avril 2015 sur la base du protocole utilisé par Port Deauville pour, en particulier, maîtriser les points de rejet.

- Réfection totale de la porte écluse : fin 2014/début 2015.

En conclusion, Monsieur Olivier Colin rappelle que les ports de Dives/Cabourg ont un atout majeur : ils sont situés à seulement 30 minutes de la ville métropole Caen.

Les actions qui vont être réalisées, soutiennent le développement durable de nos ports.

Jean-Pierre Robin

Les élections à Cabourg

Habituellement à cette époque de l'année, je vous donne des informations sur les budgets de la ville et de la communauté de communes. Cette année, je vais plutôt vous parler des élections car la situation électorale fait que les budgets se limitent à la gestion courante.

L'élection 2014 à Cabourg

C'est la liste de Tristan Duval qui est arrivée en tête, mais elle n'a obtenu que quatre voix de plus que la liste de Pascal

Sourbé. Celui-ci a déposé un recours et le Tribunal Administratif lui a donné raison en annulant les élections. Le motif est une différence entre les signatures de six électeurs entre le premier et le second tour des élections. Tristan Duval a fait appel. Cet appel étant suspensif, l'équipe de Tristan Duval reste en place jusqu'à ce que le Conseil d'État ait statué, ce qu'il devrait faire à la fin de l'année ou au début de l'année prochaine.

Si jamais le Conseil d'État confirme l'annulation des élections, il faudra revoter trois mois après. Pendant cette période, la commune sera administrée par une «délégation spéciale» de trois membres désignés par le Préfet.

La Communauté de communes

La ville de Cabourg est représentée à «la Communauté de Communes de l'Estuaire de la Dives» (CCED) par six représentants qui ont été élus en même temps que les conseillers municipaux. Si l'élection est annulée, ces conseillers communautaires ne pourront plus siéger. Comme ils représentent plus de 20% des 29 conseillers, le fonctionnement de la Communauté de communes sera modifié. Elle ne pourra plus traiter que les affaires courantes et les problèmes urgents en attendant les élections.

Le conseil communautaire

Un autre problème se pose à la Communauté de communes. Lorsqu'elle a été créée, en 2002, la composition du conseil communautaire a été fixée par un accord entre les six communes composant cette communauté. La population de la Communauté de communes est d'environ 15.000 habitants. En fonction des populations permanentes des six villes, le nombre de conseillers communautaires aurait été :

Dives/Mer :12 Cabourg :7 Houlgate :4
Varaville:1 Auberville:1 Gonneville/mer:1

Total : 26 conseillers

Le nombre de conseillers résultant de l'accord était le suivant :

Dives/Mer:8 Cabourg:6 Houlgate :5
Varaville :4Auberville :3Gonneville/Mer:3

Total : 29 conseillers

Cet accord avait pour but de réduire l'écart entre Dives/Mer et Cabourg pour tenir compte des résidences secondaires de Cabourg et de donner une meilleure représentation aux « petites villes »

En 2010, la loi sur les collectivités territoriales a été votée à la suite du rapport du «comité Ballardur». C'est cette loi qui a décidé que les conseillers communautaires seraient élus directement par les électeurs au lieu d'être , auparavant, désignés par les conseils municipaux des villes membres de la communauté. Cette loi a également revu les règles de répartition des sièges au conseil communautaire basée uniquement sur le nombre d'habitants en résidence principale. S'appuyant sur cette loi, Pierre Mouraret, maire de Dives/Mer, a déposé un recours concernant la composition du conseil communautaire car il considérait que le nombre de conseillers de Dives/Mer étaient insuffisant par rapport à sa population. Le 20 juin, la commune de Salbris, dans le Loir-et-Cher, a obtenu une décision favorable du conseil constitutionnel sur le même sujet. Bien que le Conseil Administratif n'ait pas encore statué pour le recours de Dives/Mer, il est fort probable que l'accord sur la composition du conseil communautaire de la CCED sera annulé. Il n'y a encore aucune jurisprudence sur ce sujet mais il est à craindre que le fonctionnement de la CCED ne soit perturbé.

Les regroupements de Communautés de communes

La population de la CCED est d'environ 15.000 habitants. La loi de 2010 avait fixé à 5.000 habitants la taille minimum d'une communauté de communes. La CCED respecte donc cette limite mais Manuel Valls dans son discours de politique générale du 8 avril dernier, a annoncé une augmentation de ce minimum, sans doute 20.000 habitants en 2017. La CCED doit donc se préparer à s'associer avec les communautés de communes voisines.

Conclusion

Des évolutions importantes s'annoncent pour l'avenir et il est tout à fait triste de constater que les équipes au pouvoir n'arrivent pas à résoudre, par la concertation, tous ces petits problèmes locaux. En choisissant le recours à la justice, ils se condamnent à l'immobilisme pour toute l'année 2014 et peut-être après.

Christian Valin

Le Courrier de Balbec

N° ISSN : 283-9299

Rédaction : Marie-Luise Herschtel

Comité de rédaction : Conseil d'administration

B.P. 69 - 14390 Cabourg

Achévé le 8/07/2014